

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 29 avril 2016 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ1609264A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Pierre Abe – NIGEND : 327 198 – est recruté au grade de maréchal des logis, échelle de solde n° 3, 3^e échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de piroguier au sein de la brigade territoriale autonome de Saint-Laurent-du-Maroni du commandement de la gendarmerie de Guyane, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2016.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY